



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Surconsommation française de médicaments et publicité

Question écrite n° 7094

Texte de la question

Mme Émilie Guerel appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nécessité de limiter la surconsommation française de médicaments par l'encadrement de la publicité. En effet, l'Agence du médicament (ANSM) a interdit au début de l'hiver 2017-2018 la publicité pour les médicaments contre le rhume contenant de la pseudoéphédrine, (ex : Actifed, Humex ou Rhinureflex). En cause, des risques d'effets indésirables graves, alors même que l'efficacité thérapeutique de ces médicaments n'est pas prouvée. La publicité est autorisée en France, à l'heure actuelle, pour les médicaments non remboursés par la sécurité sociale. Or tout médicament est un principe actif qui a des effets sur l'organisme et qu'il convient d'utiliser avec parcimonie. L'interdiction pure et simple de la publicité pour tous les médicaments, semble constituer l'unique moyen de lutter contre la banalisation du médicament et les stratégies *marketing* des groupes pharmaceutiques. Elle permettrait ainsi de réduire la consommation française de médicaments. Aussi, elle aimerait connaître les actions éventuelles que le Gouvernement entend mener pour lutter contre la surconsommation de médicaments en France.

Données clés

Auteur : [Mme Émilie Guerel](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7094

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 14 octobre 2019

Question publiée au JO le : [3 avril 2018](#), page 2741

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)